

DÉPARTEMENT DES DEUX SÈVRES


 COMMUNE D'AUBIGNY (79390)


## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUILLET 2020

L'an deux mil vingt, le vingt-sept juillet, à vingt heures trente minutes,

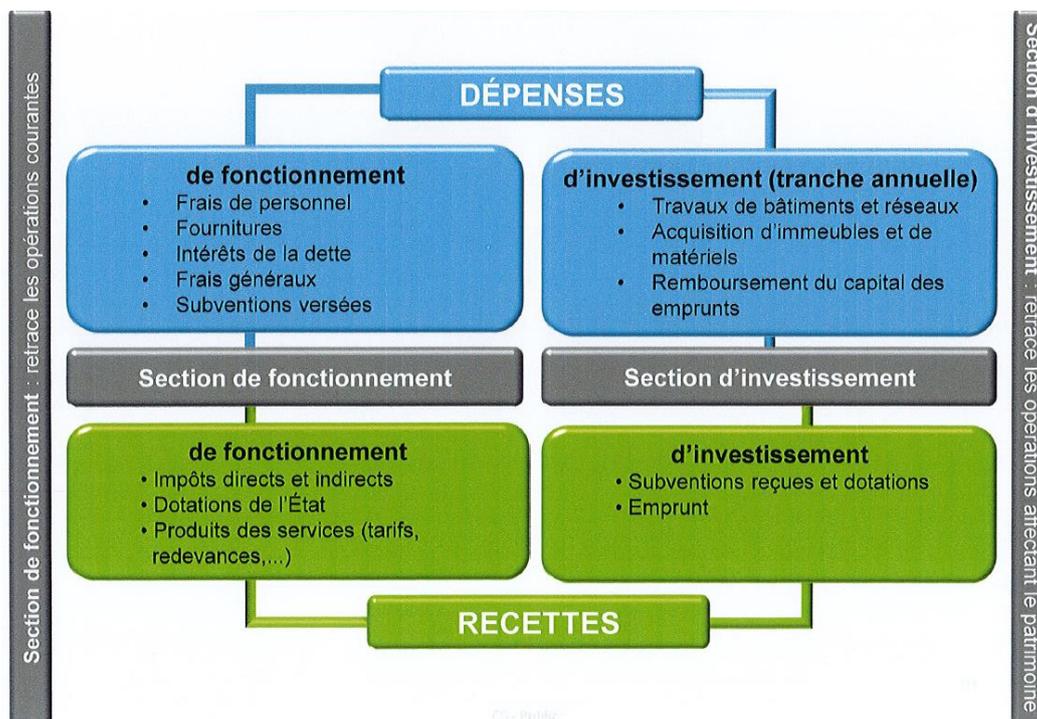
le conseil municipal de la commune d'AUBIGNY, dûment convoqué le 21 juillet 2020, s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente, sous la présidence de Monsieur Daniel MALVAUD, Maire.

- Nombre de membres en exercice : 11 Présents : 09 Votants : 11
- Présents : Daniel MALVAUD (pouvoir reçu de Marie BACHELIER), Maire, Danielle MANSON (pouvoir reçu d'Elisa GIRAULT), Marilyne JEUDI, Pierre DABIN, adjoints, Daniel JEUDI, Nathalie BOUDET, Sébastien GIRARD, Sylvie GERBIER, Patrick CABARET conseillers municipaux
- Absente excusée : Marie BACHELIER (pouvoir donné à Daniel MALVAUD), Elisa GIRAULT (pouvoir donné à Danielle MANSON)
- Secrétaire de séance : Sylvie GERBIER assistée de Véronique LUNEAU
- Affiché le : 28/07/2020

### A. Affectation du résultat

M le Maire donne la parole à Mme Danielle MANSON pour la présentation de l'affectation du résultat 2019.

En introduction Mme Danielle MANSON explique la structure d'un budget et les principales sources de dépenses et recettes pour chacune des sections suivant le schéma ci-après :



Mme Danielle MANSON retrace le bilan de l'exercice 2019 et explique qu'une partie de l'excédent de fonctionnement sera viré à la section d'investissement pour en combler le déficit

(1068). L'autre partie sera répartie entre la section d'investissement (pour participation au financement d'une partie des projets 2020) et la section de fonctionnement.

Le tableau d'affectation des résultats montre les éléments suivants :

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
Dépenses 2019	42 462,09 €	Dépenses 2019	122 159,83 €
Recettes 2019	69 620,82 €	Recettes 2019	137 054,96 €
Résultat 2019	<b>27 158,73 €</b>	Résultat 2019	<b>14 895,13 €</b>
Résultat reporté n-1	-32 592,10 €	Résultat reporté n-1	41 123,49 €
Excédent à reporter sur 2020 au 001 Recettes	<b>0,00 €</b>	Excédent cumulé	<b>56 018,62 €</b>
Déficit à reporter sur 2020 au 001 Dépenses	<b>-5 433,37 €</b>	Déficit à reporter sur 2020 au 002 Dépenses	<b>0,00 €</b>
		Affectation au 1068 (IR)	<b>-5 433,37 €</b>
Reste à réaliser		Reste à réaliser	
- recettes	0,00 €	- recettes	0,00 €
- dépenses	0,00 €	- dépenses	0,00 €
Solde RAR	<b>0,00 €</b>	Solde RAR	<b>0,00 €</b>
Besoin de financement	<b>-5 433,37 €</b>	Excédent de fonctionnement reporté au 002	<b>50 585,25 €</b>

Le résultat de l'année 2019 en investissement est positif de 27 158.73€, mais se cumule à un résultat antérieur négatif de 32 592.10€. Le déficit cumulé est donc de 5 433.37€ et génère donc un besoin de financement en investissement du même montant qui devra être prélevé sur la section de fonctionnement.

En fonctionnement le résultat de l'année 2019 est positif. L'excédent est de 14 895.13€ auquel il faut ajouter le résultat reporté de l'année précédente, lui aussi positif (+41 123.49€).

L'excédent global est donc de 56 019.62€ dont 5 433.37€ serviront à combler le déficit d'investissement.

L'excédent de fonctionnement à répartir sera donc de 50 585.25€.

...  
>>> A titre de comparaison l'an dernier le déficit d'investissement était de 35 592.10€ et l'excédent de fonctionnement à reporter au 002 de 41 123.49€

M le Maire invite le conseil municipal à délibérer

**Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres votants, adopte l'affectation des résultats présentée ci-avant.**

## B. Vote du Budget Primitif 2020

M le Maire donne la parole à Mme Danielle MANSON pour la présentation du Budget Primitif.

Mme Danielle MANSON présente le budget primitif 2020 par chapitre pour chacune des deux sections et invite les membres du conseil à poser des questions sur l'exécution budgétaire dès qu'ils le souhaitent.

### **Pour la section d'investissement**

Les données suivantes sont présentées au niveau du chapitre.

Chapitres	Dépenses	
001 Solde d'exécution négatif reporté N-1	5 433,37 €	
041/21 Immobilisations corporelles	5 000,00 €	
13 Subventions d'investissement	216,00 €	
16 Emprunts et dettes assimilées	8 175,19 €	
21 Immobilisations corporelles	1 500,00 €	
21 Immobilisations corporelles (opé 00023)	4 000,00 €	
		Recettes
021 Virement de la section de fonctionnement		12 405,13 €
040/28 Amortissement des immobilisations		1 659,06 €
10 Dotations fonds divers et		9 433,37 €
16 Emprunts et dettes assimilées		827,00 €
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>24 324,56 €</b>	<b>24 324,56 €</b>

Les principaux projets d'investissement pour 2019 sont :

- La restauration de la Croix, du cimetière,
- l'équipement de la salle des fêtes (vidéo projecteur et four de maintien à température)
- l'installation de vitrines d'affichage dans les villages

M le Maire indique que pour les travaux concernant la croix, il essaiera de bénéficier de la subvention du Département au titre de soutien à l'activité économique locale.

*Ne sachant pas si le projet de restauration de la croix du cimetière bénéficiera de la subvention du Département, aucune recette n'a été inscrite au budget.*

Les principales recettes d'investissement seront :

- le virement depuis la section de fonctionnement
- la perception du FCVTA sur les dépenses engagées en 2019.

### Pour la section de fonctionnement

Chapitres	Dépenses	
011/60 Achats et variations des stocks	13 750,00 €	
011/61 Services extérieurs	43 933,11 €	
011/62 Autres services extérieurs	6 300,00 €	
011/63 Impôts, taxes et versements	750,00 €	
012/62 Autres services extérieurs	600,00 €	
012/63 Impôts taxes et versements	275,00 €	
012/64 Charges de personnel	29 070,00 €	
014/73 Impôts et taxes	12 500,00 €	
023 Virement de la section de fonctionnement	12 405,13 €	
042/68 Dotations aux amortissements	1 659,06 €	
65 Autres charges de gestion	46 383,59 €	
66 Charges financières	3 519,36 €	
67 Charges exceptionnelles	100,00 €	
		Recettes
002 Excédent de fonctionnement reporté N-1		50 585,25 €
70 Produits des services		1 810,00 €
73 Impôts et taxes		68 600,00 €
74 Dotations et participations		44 450,00 €
75 Autres produits de gestion		5 800,00 €
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>171 245,25 €</b>	<b>171 245,25 €</b>

Côté fonctionnement, l'accent est mis sur les dépenses liées à l'entretien de la voirie (routes et chemins) et des réseaux : débardage, fauchage, broyage, réparation des chemins, PATA, busage d'un fossé... et à l'entretien des bâtiments communaux (traitement de la charpente de la salle des fêtes...)

Les principales recettes de fonctionnement seront :

- les dotations
- le produit des taxes directes
- l'attribution de compensation de la Communauté de Communes

Précisions suite aux interrogations évoquées lors du conseil :  
 RODP : Redevance d'Occupation du Domaine Public que versent Gérédis et France Telecom pour la présence de leurs lignes.  
 FNGIR : Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources : Ce fond a été créé en 2010 afin de compenser la perte de ressources pour les communes et établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à la suite de la réforme de la taxe professionnelle de 2010, l'objectif du FNGIR était alors de garantir pour chaque collectivité le maintien du montant des ressources fiscales perçues en 2010.

Le budget 2020 est ensuite soumis au vote du conseil municipal.

Le budget présenté est équilibré aussi bien en investissement qu'en fonctionnement.

	Dépenses	Recettes
<b>Fonctionnement</b>	171 245,25 €	171 245,25 €
<b>Investissement</b>	24 324,37 €	24 324,37 €
<b>TOTAL</b>	195 569,62 €	195 569,62 €

**Le conseil municipal, à l'unanimité des membres votants, adopte le budget primitif de l'exercice 2020 tel que présenté**

### C. Déplacement de la croix du cimetière

M le Maire rappelle l'attachement du conseil municipal au patrimoine communal.

M le Maire informe que la croix en pierre de taille située à l'intersection des allées est en mauvais état et que la sécurité des usagers et la pérennité du monument sont en jeu.

Afin de préserver cet élément du patrimoine **historique** et de protéger les visiteurs du cimetière, M le Maire propose la restauration de la croix. Dans ce cadre elle doit être démontée (réfection du socle...) et reconstruite.

Il indique également que l'emplacement actuel de la croix ne facilite ni l'entretien du cimetière par le cantonnier, ni les travaux des pompes funèbres. M le Maire indique qu'il serait opportun de profiter du démontage de la croix dans le cadre de sa restauration pour la reculer de quelques mètres afin de dégager le passage.

Cependant, il est fait mention que l'emplacement de la croix dans la plupart des cimetières a une connotation religieuse importante pour les Catholiques. Elle se trouve à l'intersection des allées au milieu du cimetière car c'est le symbole de Dieu parmi les Chrétiens et son emplacement correspond à une logique spirituelle.

Le projet de déplacement a été évoqué dans la presse et quelques personnes ont manifesté leur réticence à ce projet pour des questions **religieuses**. De plus si la croix est reculée, elle sera moins visible et la possibilité de se rassembler tout autour sera possible mais plus limitée.

M le Maire indique que le déplacement n'est que de quelques mètres, juste de la largeur d'allée.

S'il est vrai que l'emplacement de la croix peut gêner de temps en temps les pompes funèbres, leur intervention est très ponctuelle et la commune ne doit pas prendre cette décision pour leur faciliter le travail. Cependant bien que la commune n'ait pas à tenir compte des

contraintes rencontrées par les pompes funèbres, la possibilité de créer une autre ouverture du côté de la borne à verre est proposée.

Cette solution est difficilement envisageable au regard de la nature du sol et du coût supplémentaire que cela engendrerait.

Il est fait mention de la croix qui a été « volée » du côté de la borne à verre. Son remplacement est envisagé mais il faudrait trouver des pierres et estimer à combien reviendrait le projet en incluant la taille.

M le Maire propose de mettre un affichage (de la mi-août à octobre 2020) et de voir la réaction des usagers. L'affiche mentionnera que les observations peuvent être transmises en direct à la mairie ou par courriel ou par courrier. En fonction des observations, le conseil confirmera ou non le projet de déplacement. Il propose cependant de valider le devis dès ce soir, car avec ou sans déplacement, la croix doit être restaurée.

Afin qu'elle se voit mieux (dans le cas du déplacement), il est proposé de voir avec l'entrepreneur la possibilité de rajouter un peu de hauteur au niveau du socle, si cela n'augmente pas trop la facture.

↘ NB : La ligne budgétaire affectée à la restauration de la croix est de 4 000€

M le Maire présente le devis de l'entreprise GOUBEAU qui a déjà réalisé la grande ouverture latérale dans le mur du cimetière. Le travail avait été correctement réalisé.

Le montant du devis s'élève à 3129€ HT soit 3 754.80€ TTC

M le Maire indique que ce projet pourrait entrer dans le champ de la subvention du plan de relance du Conseil Départemental pour soutenir les petites entreprises locales et en conséquence de quoi, il demande au conseil de l'autoriser à rechercher des financements.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide :**

- à l'unanimité des membres votants de faire restaurer la croix
- à l'unanimité des membres votants moins une voix contre de faire procéder au déplacement de la croix dans le cadre de sa restauration
- à l'unanimité des membres votants moins deux abstentions d'autoriser M le Maire à signer le devis de l'entreprise GOUBEAU pour un montant de 3 754.80€
- à l'unanimité des membres votants d'autoriser M le Maire à rechercher les subventions et à signer tous documents relatifs à ce projet

## D. Questions et informations diverses

### 1) *Présentation du cantonnier*

En préalable au conseil municipal, M Éric GUILLOT (cantonnier) est venu se présenter à la nouvelle équipe.

Afin de trouver des solutions pour optimiser le planning de l'agent, une réunion de travail de la commission voirie sera programmée avec le cantonnier.

Le cantonnier indique qu'il passe presque 2 heures par semaine dans le cimetière rien que pour faucher les herbes hautes.

Le cantonnier et la secrétaire, remercient le conseil municipal pour l'attribution de la « prime COVID » témoignant ainsi de sa reconnaissance pour leur implication pendant la crise sanitaire.

### 2) *Commission voirie / bâtiments / espaces publics*

M le Maire fait un résumé des points abordés lors de la réunion de la commission voirie et bâtiments. Il rappelle que le compte rendu a été envoyé par mail aux membres du conseil.

M Sébastien GIRARD indique qu'il souhaiterait intégrer cette commission au regard de sa délégation pour la salle des fêtes.

NB : La modification de la composition des commissions doit faire l'objet d'une délibération qui n'était pas inscrite à l'ordre du jour. Cette demande sera officialisée au prochain conseil.

Les sujets évoqués par la commission :

Réparation du clocher. Les travaux sont à inscrire dans le budget 2021

Réserve incendie : voir pour remplacer celle de la Bouquetière qui ne peut plus être remplie au maximum. Étudier avec le SDIS si une réserve incendie commune au Grand Bois et au Petit Bois pourrait être installée.

Panneaux indicateurs et d'information du patrimoine : M le Maire indique que les panneaux qui indiquent les lavoirs (hors lavoir de Brangeard) sont en bois et très dégradés. La mise en valeur du patrimoine et la signalétique mériteraient d'être améliorées : fléchage, panneaux d'information sur les éléments de patrimoine.

Réparation des routes (PATA). M le Maire rappelle que le PATA se fait le plus souvent en Mai / Juin. Il a constaté que le PATA est souvent dégradé juste après avoir été posé en raison de la chaleur de l'été et du passage des engins agricoles en période de moisson. Il propose à titre expérimental de faire réaliser le PATA en septembre. Il propose de faire poser 6 à 7 tonnes cette année, sachant que la tonne est passée à 990€ TTC. À cette occasion l'établissement d'un devis sera demandé pour la réfection du chemin du Bouchet.

Est également à l'étude la sécurisation de la rue André Ganne où près de 10 enfants sont souvent présents

M le Maire indique qu'il a réouvert le dossier sur le terrain laissé à l'abandon à La Coudrelle.

Suite à une demande pour réduire le nombre de panneaux dans la traversée de La Coudrelle, M le Maire a fait déplacer M BONNIN chef à la Direction des Routes de l'Agence Technique Territoriale de Gâtine. Ce dernier a confirmé que la signalisation actuelle était conforme aux réglementations. Pour réduire le nombre de panneaux, la seule solution est de passer toute la traversée de la Coudrelle en zone 30, ce qui permettrait de retirer tous les panneaux sur cette voie (sauf entrée et sortie de zone) mais obligerait, pour chaque voie débouchant sur la RD, à mettre un panneau d'entrée et de sortie de zone 30...

### 3) Commission affaires scolaires, jeunesse, action sociale et solidarité

M le Maire demande l'avancement du projet de conseil de jeunes.

La commission s'est rapprochée d'Amailloux qui a déjà mis en place ce type de conseil. La commune d'Aubigny a reçu toute la documentation.

Plusieurs personnes : membres des communes voisines, enseignants des écoles primaires (publique et privée), professeur du collège (Mme DESSONS) seront démarchées.

Cependant il est proposé de ne pas mobiliser les jeunes de suite car la dynamique pourrait s'essouffler si les conditions sanitaires continuaient de se dégrader et que le projet devait marquer une pause juste après son lancement.

### 4) Commission vie associative, fêtes et cérémonies

La commune s'est positionnée pour recevoir une animation culturelle et festive proposée par la Communauté de Communes. La commune a été retenue pour l'accueil d'un concert de piano de Stéphane GUILLON qui aura lieu dans l'église d'Aubigny le 19 août 2020. La prestation de l'artiste, la location du piano, la promotion de l'évènement, la gestion des réservations sont pris en charge par la Communauté de Communes. Reste à charge de la commune la préparation de l'église, la promotion de l'évènement et le catering. La jauge est de 50 personnes. L'église devra donc être nettoyée et les bancs installés de façon à respecter le protocole sanitaire. La CCPG fournira 30 affiches et 100 flyers papier. Les participants devront obligatoirement s'inscrire auprès de l'Office de Tourisme.

5) *Commission communication*

La commission communication a rendez-vous avec Mme MORISSET de la Communauté de Communes le 04 août pour une présentation des prestations d'hébergement du site de la CCPG.

La commission communication souhaite que la commune puisse avoir un site internet « personnel », indépendant de la Communauté de Communes.

**Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h45.**

**Le Maire  
M Daniel MALVAUD**